



degats suite travaux par entreprise xxxxx

Par **tanin**, le **06/09/2022** à **10:49**

bonjour

la mairie, maitre d'ouvrage, a missionné xxxxx pour faire un dos d'âne et trottoir

le long de ma maison

pour travaillerxxxxx a pris un énorme engin à CHENILLES avec burin pneumatique et godet, grignoteuse, tasseur à moteur

LA MAISON A TREMBLE PENDANT 15 JOURS

resultat : FISSURES AUX PLAFONDS ET ENDUITS

j'ai écrit à MAIRIE : une repon se verbale : voir avec mon assurance

j'ai écrit àxxxxx : voir avec mon assurance

une asurance particulier ne prend pas en charge le travail d'un professionnel

qui est responsable , ? MAIRIE ouxxxxx ?

merci pour votre reponse

Par **Visiteur**, le **06/09/2022** à **10:57**

Bonjour,

Vous ne devez pas citer de nom propre.

Et c'est VOTRE assurance habitation qu'il faut prévenir en faisant une déclaration de sinistre. Elle se retournera contre les assureurs de l'entreprise ou de son donneur d'ordres.